

# Le droit d'auteur européen va-t-il entrer dans l'ère numérique? C'est pas gagné

■ Le Parlement européen doit se prononcer, ce mercredi, sur la réforme du droit d'auteur. Les enjeux sont lourds.

C'est le jour "J" au Parlement européen. Le jour où les 750 députés européens, réunis en séance plénière à Strasbourg, vont devoir se prononcer sur le projet de réforme du droit d'auteur et permettre au "copyright" européen d'entrer, ou pas, dans l'ère numérique. Car, aussi curieux que cela puisse paraître, l'actuelle directive européenne relative au droit d'auteur remonte à 2001... Une éternité dans le monde du numérique, en tout cas pour la plupart des grandes plateformes en ligne, dont les agrégateurs de contenus et les réseaux sociaux n'existaient pas encore à l'époque.

Voici deux ans, le 14 septembre 2016, la Commission européenne avait déposé un projet de directive sur le droit d'auteur dans le cadre d'une stratégie plus vaste visant à créer un "marché unique numérique". L'objectif poursuivi était, précisément, de moderniser le droit d'auteur à l'ère de la révolution du numérique. Avec une double ambition: inciter les groupes contrôlant les grandes plateformes (Google, Amazon, Facebook, etc.) à mieux rétribuer les créateurs de contenus (article 13), mais aussi créer un nouveau "droit voisin" du droit d'auteur pour les éditeurs de presse (article 11) afin de permettre aux journaux et agences de presse de se faire rémunérer lors de la réutilisation en ligne de leur production intellectuelle.

## Une bataille féroce

Depuis deux ans, la bataille de lobbying fait rage entre partisans et opposants de ce projet de réforme. À l'approche du vote de ce 12 septembre, elle a même atteint une intensité rarement vue dans les coulisses du Parlement européen. Sur la ligne de front, on retrouve les "Gafa" américains (Google, Apple, Facebook, Amazon) face à l'ensemble des éditeurs de presse européens. De manière assez surprenante, les Gafa ont pu compter sur le soutien d'une frange non négligeable du Parlement européen, ce qui a provoqué une ligne de fracture au sein de l'assemblée et rend l'issue du vote de ce mercredi très incertaine (lire ci-contre).

Dans le camp des Gafa, on ne veut pas entendre parler d'un droit voisin qui les contraindrait à rémunérer les éditeurs (via des accords de licence à négocier au cas par cas). Leur argument? Cela remettrait en cause un *business model* qui repose, pour l'essentiel, sur la monétisation des contenus auprès des annonceurs publicitaires. Or, on sait que les contenus journalistiques dopent le trafic sur des plateformes comme Google ou Facebook.

## Une question de "survie"

*"Je ne comprends pas que l'on doive lutter pour ce qui devrait tomber sous le sens: la fin de la reprise de nos contenus sans compensation par des plateformes numériques qui récupèrent au passage la quasi-intégralité des revenus publicitaires associés à une production dont elles ne sont en rien à l'origine",* pesait, hier, le patron de l'Agence France-Presse dans un entretien au *Monde*. Cette réaction résume la position des éditeurs européens, qui parlent d'une question de "survie" du secteur et de la défense d'une information "libre, professionnelle et indépendante" en Europe.

Catherine Anciaux, secrétaire générale de Lapresse.be (qui défend les intérêts des quotidiens francophones belges, dont *La Libre*), tient enfin à couper les ailes à un canard lancé dans le ciel européen par les opposants à la réforme du droit d'auteur. "*Le droit voisin de l'éditeur*, martèle-t-elle, *ne portera nullement atteinte aux droits des utilisateurs individuels (qui pourront donc continuer à partager des liens, NdlR)!"*

P.-F.L.

Oubliez la discipline parlementaire: les groupes politiques du Parlement européen vont aborder en ordre dispersé le vote sur l'adaptation de la législation du droit d'auteur à l'ère numérique, ce mercredi. Le 5 juillet dernier, le Parlement avait rejeté en plénière le rapport du conservateur allemand Alex Voss (PPE), qui avait pourtant passé la rampe de la commission des Affaires juridiques. Pour rallier les défenseurs de "l'Internet libre", le rapporteur a remis

l'ouvrage sur le métier, et amendé le texte original, en particulier ses articles 11, relatif à la création de droits voisins des droits d'auteur pour la presse, et 13, concernant la rétribution des créateurs de contenus (lire ci-contre).

Le PPE, le plus grand groupe du Parlement, devrait suivre son rapporteur. *“À part peut-être des élus nordiques”*, glisse une source interne. Chez les socialistes et démocrates, c'est la bouteille à encre. *“C'est compliqué”*, admet un insider. *“Les délégations française, italienne, espagnole, grecque et belge sont en faveur du texte; les Allemands et les Britanniques sont très réticents.”* Les libéraux sont également divisés. Deux d'entre eux, l'Allemande Nadja Hirsch et le Bulgare Ilhan Kyuchyuk, opposés au texte, avaient invité l'ancien chanteur des Fugees, Wyclef Jean, qui a défendu que l'article 13 serait un frein à la création et à la découverte.

**“Les verts ne sont pas les alliés des Gafa”**

C'est une élue du Parti pirate, alliée au groupe des verts, Julia Reda, qui a mené la fronde contre le texte. La verte allemande Helga Trüpel était cependant à côté de la socialiste française Virginie Ro-

sière et du grand reporter Sammy Ketz, pour plaider l'importance de l'adoption du texte pour la presse. Cependant, la grande majorité du groupe devrait s'opposer au rapport Voss. Le coprésident du groupe, Philippe Lamberts, s'est d'ailleurs emporté contre les affirmations selon lesquelles les verts seraient les alliés objectifs des grandes plateformes. Et démenti que son groupe se fait mener par le bout du nez par M<sup>me</sup> Reda. *“Il y a une troisième option, c'est peut-être que nous avons identifié des problèmes dans la rédaction des articles 11 et 13 et qu'ils ne peuvent pas être balayés d'un revers de la main”*, a argumenté le Belge.

*“Ce qui ressort de ce débat est un consensus sur la nécessité de moderniser le cadre juridique des droits d'auteur”*, a souligné le vice-président de la Commission chargée de l'Agenda numérique, Andrus Ansip, à l'issue du débat en plénière qui s'est tenu mardi. *“Cette directive est importante pour de multiples raisons”*, a insisté l'Estonien, assurant que *“l'article 11 ne va pas limiter l'information et pour le 13 nous voulons une approche ciblée.”* On saura ce matin s'il a été entendu.

OleB